



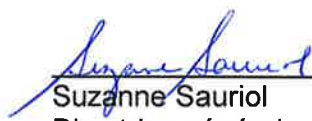
AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 2 novembre 2020 à 19 h, au centre communautaire situé au : 91 chemin des Fondateurs, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celle-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
Adresse : 183, chemin Gougeon Lot : 5070324 Matricule : 9127-08-3421	La construction d'un muret à plus de 33 pieds 10 pouces de la rive alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.5 interdit ce type d'ouvrage sur la rive du lac Équerre.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 16 octobre 2020.



 Suzanne Sauriol
 Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de dérogation mineure à être entendue à la séance ordinaire du 2 novembre 2020 à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 16 octobre 2020, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 octobre 2020.



 Suzanne Sauriol
 Directrice générale, secrétaire-trésorière